

**COMPTE RENDU**

**DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

En application des articles L2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

***Madame Stéphanie MARQUES est désignée à l'unanimité Secrétaire de Séance.***

**EXERCICE 2017 : ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

*Le projet de délibération et les tableaux des résultats budgétaires ont été joints à la convocation.*

Il est proposé :

d'arrêter les comptes de gestion du receveur pour le budget principal et les budgets annexes  
de déclarer que ces comptes de gestion n'appellent pas d'observations de la part du Conseil Municipal.

***Adopté à l'unanimité***

**EXERCICE 2017 : ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS :**

**BUDGET PRINCIPAL**

*Le projet de délibération et le compte administratif ont été joints à la convocation.*

Les dépenses atteignent, hors restes à réaliser et résultats reportés, un montant global de **31 852 438.19 €**, soit :

**24 328 992.55 €** pour la section de fonctionnement

**7 523 445.64 €** pour la section d'investissement.

Les recettes atteignent un montant de **34 238 990.20 €**, soit :

**27 520 105.66 €** en section de fonctionnement

**6 718 884.54 €** en section d'investissement.

Le résultat global de clôture de l'exercice 2017 se traduit donc par un **excédent de 2 386 552.01 €**.

En résultat cumulé avec l'exercice antérieur, nous obtenons ainsi :

**5 449 738.51 €** en excédent de fonctionnement

**un solde négatif de 1 026 577.08 €** en investissement auquel il faut rajouter un solde négatif des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2018 de **3 161 895.68 €**.

.../...

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande que l'Assemblée désigne un Président de séance.

**Monsieur Didier GUENIN, Maire-Adjoint, est désigné Président de séance.**

**Monsieur LORGEUX, Maire, quitte la salle et ne participe donc pas au vote.**

***Adopté à la majorité (28 pour et 3 abstentions : Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. JOLIVET)***

#### **BUDGET ANNEXE EAU**

*Le projet de délibération et le compte administratif ont été joints à la convocation.*

Le tableau d'exécution du budget de l'exercice 2017 montre que les dépenses atteignent **784 720,02 €**, dont **206 261.79 €** en fonctionnement et **578 458.23 €** en investissement. Les restes à réaliser totalisent **380 070.74 €**.

S'agissant des recettes, celles-ci atteignent **1 080 663.35 €**, dont **551 432.33 €** en fonctionnement et **529 231.02 €** en investissement. Les restes à réaliser totalisent **171 366.20 €**.

Le résultat global est donc un excédent de **87 238.79 €**.

En résultat cumulé avec l'exercice antérieur, nous obtenons un excédent de fonctionnement de **345 170.54 €**.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande que l'Assemblée désigne un Président de séance.

**Monsieur Didier GUENIN, Maire-Adjoint, est désigné Président de séance.**

**Monsieur LORGEUX, Maire, quitte la salle et ne participe donc pas au vote.**

***Adopté à l'unanimité.***

#### **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

*Le projet de délibération et le compte administratif ont été joints à la convocation.*

Le tableau de l'exécution du budget de l'exercice 2017 montre que les dépenses atteignent **1 193 444.78 €**, dont **559 986.25 €** en fonctionnement et **633 458.53 €** en investissement. Les restes à réaliser totalisent **145 100.54 €**.

S'agissant des recettes, celles-ci atteignent **1 616 841.99 €**, dont **629 877.79 €** en fonctionnement et **986 964,20 €** en section d'investissement. Les restes à réaliser en recettes totalisent **11 250.00 €**.

Le résultat global est donc un excédent de **289 546.67 €**.

En résultat cumulé avec l'exercice antérieur, nous obtenons un excédent de fonctionnement de **69 891.54 €**.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande que l'Assemblée désigne un Président de séance.

**Monsieur Didier GUENIN, Maire-Adjoint, est désigné Président de séance.**

.../...

**Monsieur LORGEUX, Maire, quitte la salle et ne participe donc pas au vote.**

***Adopté à l'unanimité.***

### **BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES**

*Le projet de délibération et le compte administratif ont été joints à la convocation.*

Le tableau de l'exécution du budget de l'exercice 2017 montre que les dépenses atteignent **1 179 357 €**, dont **26 691.67 €** en fonctionnement et **1 152 665.33 €** en investissement. Les restes à réaliser totalisent **1 750 765.57 €**.

S'agissant des recettes, celles-ci atteignent **2 048 727.86 €**, dont **102 353.86 €** en fonctionnement et **1 946 374.00 €** en investissement. Les restes à réaliser totalisent **927 101.00 €**.

Le résultat global est donc un excédent de **45 706.29 €**.

Nous obtenons un résultat excédentaire de fonctionnement de **75 662.19 €**.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande que l'Assemblée désigne un Président de séance.

**Monsieur Didier GUENIN, Maire-Adjoint, est désigné Président de séance.**

**Monsieur LORGEUX, Maire, quitte la salle et ne participe donc pas au vote.**

***Adopté à l'unanimité.***

### **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROMO 1**

*Le projet de délibération et le compte administratif ont été joints à la convocation.*

Le tableau de l'exécution du budget de l'exercice 2017 montre que les dépenses atteignent **2 117 057.32 €**, dont **1 058 528.66 €** en fonctionnement et **1 058 528.66 €** en investissement.

S'agissant des recettes, celles-ci atteignent **2 117 057.48 €**, dont **1 058 528.66 €** en fonctionnement et **1 058 528.82 €** en investissement.

Le résultat global est donc un excédent de **0.16 €**.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande que l'Assemblée désigne un Président de séance.

**Monsieur Didier GUENIN, Maire-Adjoint, est désigné Président de séance.**

**Monsieur LORGEUX, Maire, quitte la salle et ne participe donc pas au vote.**

***Adopté à la majorité (28 pour et 3 abstentions : Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. JOLIVET)***

## **EXERCICE 2017 : DETERMINATION ET AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS :**

### **BUDGET PRINCIPAL**

*Le projet de délibération a été joint à la convocation.*

Les résultats de l'exercice 2017 s'établissent comme suit :

➤ La section de fonctionnement présente un excédent de 5 449 738,51 €

.../...

- Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 4 188 742,76 €
- L'excédent reporté de la section de fonctionnement s'élève à 1 261 265,75 €

***Adopté à l'unanimité***

### **BUDGET ANNEXE EAU**

*Le projet de délibération a été joint à la convocation.*

Les résultats de l'exercice 2017 s'établissent comme suit :

- La section de fonctionnement présente un excédent de 345 170,54 €
- Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 257 931,75 €
- L'excédent reporté de la section de fonctionnement s'élève à 87 238,79 €

***Adopté à l'unanimité***

### **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

*Le projet de délibération a été joint à la convocation.*

Les résultats de l'exercice 2017 s'établissent comme suit :

- La section de fonctionnement présente un excédent de 69 891,54 €
- La section d'investissement présente un solde positif de 353 505,67 €
- L'excédent reporté de la section de fonctionnement s'élève à 69 891,54 €

***Adopté à l'unanimité***

### **BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES**

*Le projet de délibération a été joint à la convocation.*

Les résultats de l'exercice 2017 s'établissent comme suit :

- La section de fonctionnement présente un excédent de 75 662,19 €
- Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 29 955,90 €
- L'excédent reporté de la section de fonctionnement s'élève à 45 706,29 €

***Adopté à l'unanimité***

### **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROMO 1**

*Le projet de délibération a été joint à la convocation.*

Les résultats de l'exercice 2017 s'établissent comme suit :

- La section d'investissement présente un excédent de 0,16 €
- La section de fonctionnement présente un résultat nul

***Adopté à l'unanimité***

### **BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT ROMO 1" : ECRITURES D'ORDRE**

*Le projet de délibération a été joint à la convocation.*

A la suite de modifications successives de l'instruction comptable M14 et afin de pouvoir ajuster le solde des balances comptables, M. le Trésorier principal nous demande de passer quelques opérations d'ordre sur le budget.

.../...

Il convient d'autoriser les mouvements d'ordre suivants :

- Au débit du compte 1068 : + 0,55
- Au crédit du compte 7785 : + 0,55

***Adopté à l'unanimité***

## **ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES : BILAN 2017**

*Le projet de délibération et le bilan 2017 des opérations immobilières ont été joints à la convocation.*

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les bilans des acquisitions et cessions foncières opérées en 2017 sont communiqués.

***Adopté à la majorité (25 pour et 7 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON)***

## **ACTION CŒUR DE VILLE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE**

*Le projet de délibération et la fiche des actions ont été joints à la convocation.*

La Ville de Romorantin-Lanthenay a été retenue parmi 222 villes pré-sélectionnées et nommées le 27 mars 2018 par Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires, Jacques Mézard, pour bénéficier du plan national « Action Cœur de Ville » visant au projet de revitalisation des centres-villes.

En complément et parallèlement, la Ville a également été retenue comme territoire expérimental dans le cadre du plan Dauge et bénéficiera à ce titre d'un dispositif d'aides.

Il est proposé de signer la convention cadre qui définit le projet, les actions à mettre en œuvre ainsi que les divers financements possibles,

***Adopté à l'unanimité.***

## **DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL CONCERNANT**

### **LA PORTE DES BELIERS**

*Le projet de délibération a été joint à la convocation.*

Dans le cadre de la restructuration du quartier Romo 1, la ville lance la rénovation des bâtiments dits de la « Porte des Béliers » et de la « Chaufferie ».

Le coût de l'opération est estimé à 2.698.821,30 € HT (3.238.585,50 € TTC).

Il est proposé de solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local.

***Adopté à l'unanimité***

## **LA CREATION D'UN PARKING EN CENTRE-VILLE**

*Le projet de délibération a été joint à la convocation.*

Il est proposé de solliciter l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour la création du parking rue du Lys, dans le cadre de l'aménagement du centre-ville.

Le coût de l'opération est estimé à 379 660 € HT.

***Adopté à l'unanimité***

## **QUARTIER PRIORITAIRE DES FAVIGNOLLES :**

### **BILAN 2017**

*Le projet de délibération ainsi que le bilan annuel 2017 ont été joints à la convocation.*

Conformément au décret 2015-1118 du 3 septembre 2015, relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L.1111-2 et L.1811-2 du CGCT, la Ville doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel de l'année écoulée.

***Adopté à l'unanimité***

## **AVENANTS AUX CONVENTIONS DE PARTICIPATION FINANCIERE RELATIVE A L'UTILISATION D'UNE PARTIE DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES EN FAVEUR D' ACTIONS SPECIFIQUES**

*Le projet de délibération a été joint à la convocation.*

Lors du comité de pilotage du 14 avril dernier qui concernait le pilier « cohésion sociale » du contrat de ville, Terres de Loire Habitat et Loir et Cher Logement ont apporté des modifications dans leurs modalités de soutien. Au titre de l'année 2018, la participation de T.D.L.H., s'élèvera à 7.000 €, en direction des actions réalisées par la maison de quartier des Favignolles, celle de Loir-et-Cher Logement sera de 11.500 €, dont 500 € en faveur des permanences de l'A.D.I.L., 9.000 € pour la navette et 2.000 € pour les animations réalisées par la maison de quartier des Favignolles.

Il convient donc de valider ces modifications par avenants : n° 2 pour T.D.L.H. et n° 1 pour Loir-et-Cher Logement.

***Adopté à l'unanimité***

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS :**

### **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

*Le projet de délibération et le rapport de la C.L.E.C.T. ont été joints à la convocation.*

Par délibérations du Conseil Communautaire de la CCRM en date du 30 juin 2016, 26 juin 2017 et 22 septembre 2017, de nouvelles compétences ont été transférées à la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois.

En vertu de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) rend ses conclusions lors de chaque transfert.

Elle contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté de communes en apportant transparence et neutralité des données financières.

La CLECT constituée au sein de la CCRM, a traité les flux financiers afférents au transfert de compétences nouvelles et a rédigé son rapport définitif en séance du 12 avril 2018, que ses membres ont voté à l'unanimité. Il fait état des retenues à opérer sur les attributions de compensation définitives pour 2018 au titre des compétences transférées.

Considérant que les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLECT, en date du 12 avril 2018, relatif à l'évaluation des charges transférées tel qu'annexé à la délibération.

***Adopté à l'unanimité***

**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS : AMENAGEMENT DE LOCAUX AU COMPLEXE ALAIN CALMAT**

*Le projet de délibération a été joint à la convocation.*

Il est proposé de solliciter l'intervention du fond de concours de la CCRM concernant l'aménagement de l'ancien "snack bar de la Glisse, inoccupé depuis septembre 2016.

Le coût des travaux est estimé à 84 000 € HT.

***Adopté à l'unanimité***

**CONVENTION POUR LES ETUDES PORTANT SUR LES RESEAUX COMMUNAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

*Le projet de délibération a été joint à la convocation.*

La préparation au transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la CCRM et l'appréhension de ses conséquences nécessitent que chaque commune ait une parfaite connaissance de ses réseaux.

Ainsi, la CCRM a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au cabinet DUPUET afin d'estimer les coûts des études à mener et aider au recrutement des cabinets en charge de leur réalisation.

Il est précisé que cette prestation, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la CCRM pour le compte de notre commune, ne donnera pas lieu à refacturation.

Il est proposé de conclure une convention définissant les modalités de coopération avec l'EPCI.

***Adopté à l'unanimité***

**CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE DU PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS : AVENANT**

*Le projet de délibération et la liste des priorités thématiques ont été joints à la convocation.*

Par courrier du 4 juin dernier, le Conseil Régional apporte des modifications au CRST signé le 11 décembre 2017, qui doivent être validées par avenant.

Pour l'essentiel, les modifications portent sur les points suivants :

- L'enveloppe consacrée au très haut débit passe de 2.300.000 € à 442 249 €, soit une moins-value de 1.857.751 €.
- L'enveloppe fongible passe de 84.600 € à 1.828.351 € ; s'agissant de son utilisation, plusieurs dossiers présentés et validés lors de la dernière réunion du bureau le 8 février dernier, permettrait notamment d'abonder :
  - o La fiche action 15.1 « Projets locaux de santé » afin de soutenir les divers projets de santé qui se font jour sur l'ensemble du Pays (Villefranche sur Cher, Meusnes, Pontlevoy...),
  - o Le projet ADAPEI (construction d'une cuisine centrale à Contres),
  - o La fiche 20 « Accueil extra-scolaire et locaux jeunes », en prévision d'un équipement extra-scolaire sur la commune de Fresnes,
  - o Complément si besoin pour le financement du Cher à Vélo et des boucles prioritaires.

L'enveloppe globale du CRST reste identique, à savoir 11.213.500 €.

***Adopté à l'unanimité***

### **SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA SAULDRE : EXTENSION DU PERIMETRE ET NOUVEAUX STATUTS**

*Le projet de délibération et les nouveaux statuts ont été joints à la convocation.*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les EPCI-FP sont devenus membres du S.M.A.B.S. en substitution de leurs communes pour l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Dans un souci de gestion cohérente du bassin versant de la Sauldre, ces communautés de communes ont demandé l'extension du périmètre du SMABS aux communes de Mur de Sologne, Orçay, Gy en Sologne, Lassay sur Croisne, Rougeou et Soings en Sologne.

Dans un même temps, le transfert par la C.C.R.M. de la compétence GEMAPI au Syndicat nécessite la rédaction de nouveaux statuts.

Il est donc demandé à chaque commune et EPCI de délibérer sur :

- l'extension du périmètre du SMABS aux communes de Mur de Sologne, Orçay, Gy en Sologne, Lassay sur Croisne, Rougeou et Soings en Sologne pour la compétence GEMAPI ;
- l'adoption des statuts du SMABS prenant en compte les nouvelles compétences GEMAPI et hors GEMAPI (joints à la présente convocation) ;
- la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter notre collectivité.

***Adopté à l'unanimité, et ont été désignées pour représenter notre collectivité auprès du S.M.A.B.S. :***



- **Mme Nicole ROGER, déléguée titulaire**
- **Mme Agnès DOYON, déléguée suppléante.**

.../...

- 9 -

## **TERRITOIRES DEVELOPPEMENT : MODIFICATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES**

Il convient d'adopter le nouveau pacte d'actionnaires qui a été mis à jour suite à l'entrée au capital de la C.C.R.M. et au transfert d'actions du département de la Région Centre-Val de Loire.

*Le pacte d'actionnaires a été joint à la convocation.*

**Adopté à la majorité (26 pour - 6 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON)**

## **PLAN DEPARTEMENTAL :**

### **DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (P.D.I.P.R.)**

*Le projet de délibération et le plan ont été joints à la convocation.*

Conformément aux dispositions de l'article L. 361-1 du Code de l'Environnement relatives au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.), il est proposé la révision des itinéraires inscrits au P.D.I.P.R. de Loir-et-Cher consécutivement aux délibérations du Conseil Municipal des 25 juin 1998, 24 septembre 2003 et 16 juin 2008.

**Adopté à l'unanimité**

### **DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES (P.D.E.S.I.)**

*Le projet de délibération, la convention et le plan ont été joints à la convocation.*

Conformément aux dispositions des articles L 311-1 à 311-6 du Code du Sport, le Département a élaboré le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I.) relatifs aux sports et activités de nature.

Il est proposé à notre Conseil Municipal de donner son accord :

- pour l'inscription au P.D.E.S.I. de l'itinéraire figurant au plan annexé, au regard de la réglementation susceptible de régir la pratique des sports de nature sur le territoire communal,
- pour l'inscription au P.D.E.S.I. des voies dont la commune est propriétaire, figurant au plan annexé,
- sur la convention à intervenir entre la Commune et le Département et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- sur la prise en charge par la ville, des quelques investissements nécessaires à l'entretien et à la surveillance des voies, sachant qu'ils seront éligibles aux aides départementales."

**Adopté à l'unanimité.**

## **OPERATIONS FONCIERES :**

### **ACQUISITION DE PARCELLES RUE DES TOURNANT-FEUILLES**

*Le projet de délibération et le plan parcellaire ont été joints à la convocation.*

Dans le cadre de l'application de l'emplacement réservé n° 53 relatif à l'élargissement à 8 m avec aire de retournement de la rue des Tournant-Feuilles, il est proposé l'acquisition des

parcelles cadastrées section AP n° 637, d'une superficie de 66 m<sup>2</sup>, et n° 635, d'une superficie de 128 m<sup>2</sup>, sur la base de 4 euros le mètre carré.

***Adopté à l'unanimité***

.../...

- 10 -

### **ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU LIEU-DIT "PIEGU"**

*Le projet de délibération et le plan parcellaire ont été joints à la convocation.*

Dans le cadre de l'application de l'emplacement réservé n° 82 relatif à l'élargissement à 8 m et au prolongement du chemin rural à partir de la rue de Piégu jusqu'à la rue George Sand, je vous propose l'acquisition de la parcelle cadastrée section BS n° 575 d'une superficie de 43 m<sup>2</sup> sur la base de 4 euros le mètre carré.

***Adopté à l'unanimité***

### **AVIS SUR L'EXTENSION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE – AVENUE DE SALBRIS**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'extension de la chambre funéraire sise 12 avenue de Salbris.

*Le courrier de la Préfecture a été joint à la convocation.*

***Adopté à l'unanimité***

### **RENOVATION DE LA RUE DE SELLES SUR CHER : EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS**

*Le projet de délibération a été joint à la convocation.*

Dans le cadre de la rénovation de la rue de Selles-sur-Cher il apparaît opportun de prévoir l'enfouissement des réseaux aériens de télécommunication, distribution électrique et d'éclairage public. Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (S.I.D.E.L.C.) a été sollicité pour soutenir les opérations d'effacement et assurer la coordination avec les concessionnaires.

***Adopté à l'unanimité***

### **AMELIORATION DE L'ESTHETIQUE DE L'ABRI DU QUAI DE LA GARE FAUBOURG D'ORLEANS – CONVENTION AVEC S.N.C.F. MOBILITES ET KEOLIS COMPAGNIE DU B.A.**

La Ville de Romorantin-Lanthenay, S.N.C.F. Mobilités et KEOLIS Compagnie du Blanc Argent, s'engagent à coopérer pour une amélioration de l'esthétique de l'abri de Quai de la gare situé Faubourg d'Orléans. Notre Ville, par l'intermédiaire d'un animateur du service jeunesse, fera participer les jeunes à la réalisation d'une fresque. S.N.C.F. Mobilités s'engage à prendre en charge financièrement le matériel nécessaire aux travaux de réalisation de la fresque ainsi que la plaque d'information. KEOLIS Compagnie du Blanc Argent assurera les travaux de préparation du support. Une convention tripartite sera établie pour la durée du projet qui se déroulera du 17 au 20 juillet 2018.

***Adopté à l'unanimité***

### **PROGRAMMATION CULTURELLE 2018-2019 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER**

Des subventions sont sollicitées auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la saison culturelle 2018/2019 de la Pyramide.

***Adopté à l'unanimité***

- 11 -

.../...

### **PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA VILLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS POUR L'ANNEE 2018**

*Le projet de délibération a été joint à la convocation.*

Il est proposé le versement de la participation au Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, d'un montant de 10 293,84 €, pour l'année 2018.

***Adopté à l'unanimité***

### **ASSOCIATIONS :**

#### **CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE FRANCAISE DANS LE CADRE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET DES MISSIONS DE SOUTIEN AUX POPULATIONS SINISTREES**

*Le projet de délibération a été joint à la convocation.*

Il est proposé la signature d'une convention entre la Ville de Romorantin-Lanthenay et la Croix Rouge Française, dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde et des missions de soutien aux populations sinistrées, d'encadrement des bénévoles et des réserves communales de sécurité civile.

***Adopté à l'unanimité***

#### **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES**

*Le projet de délibération a été joint à la convocation.*

Il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 euros au Comité des Fêtes.

***Adopté à l'unanimité***

### **PRINTEMPS DE LA PHOTOGRAPHIE 2018 : DOTATION DE LA VILLE**

Il est proposé d'attribuer une dotation de 1 000 euros à l'Office de Tourisme – Sologne, côté sud, pour des prix aux lauréats du concours du Printemps de la photographie qu'il organise.

***Adopté à l'unanimité***

### **DISPOSITIF "J'APPRENDS A NAGER" : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT**

Le Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté lance par le biais du Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.) un appel à projets intitulé : "J'apprends à nager". Notre Ville, par l'intermédiaire du service Jeunesse, avec le soutien de l'école élémentaire Louise de Savoie, souhaite renouveler ce dispositif pour cette année, et vise à permettre à 16 enfants entrant en 6<sup>ème</sup> de savoir nager. Une subvention pourra être versée par le Centre National

pour le Développement du Sport à hauteur de 1 600 euros afin de couvrir les frais afférents à cette action.

***Adopté à l'unanimité***

.../...

- 12 -

## **DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2018**

### **BUDGET PRINCIPAL**

*Le tableau détaillé a été joint à la convocation.*

***Adopté à la majorité (29 pour et 3 abstentions : M. JOLIVET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO)***

### **BUDGET ANNEXE "EAU"**

*Le tableau détaillé a été joint à la convocation.*

***Adopté à la majorité (29 pour et 3 abstentions : M. JOLIVET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO)***

### **BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT"**

*Le tableau détaillé a été joint à la convocation.*

***Adopté à la majorité (29 pour et 3 abstentions : M. JOLIVET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO)***

### **BUDGET ANNEXE "IMMOBILIER D'ENTREPRISES"**

*Le tableau détaillé a été joint à la convocation.*

***Adopté à la majorité (29 pour et 3 abstentions : M. JOLIVET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO)***

### **BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT ROMO 1"**

*Le tableau détaillé a été joint à la convocation.*

***Adopté à la majorité (29 pour et 3 abstentions : M. JOLIVET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO)***

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Le projet de délibération a été joint à la convocation.*

Il est proposé :

- la création de postes pour l'avancement de grades et la promotion interne
- la modification du tableau des effectifs en vue de nommer un agent qui a fait l'objet d'une inscription sur liste d'aptitude
- le recrutement d'agents statutaires (service financier, Conservatoire municipal de musique, service scolaire)
- le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée au service scolaire

- le recrutement d'agents en contrat à durée déterminée au Conservatoire municipal de musique
- la modification du temps de travail d'un agent au Conservatoire municipal de musique
- le recrutement d'un vacataire au Conservatoire municipal de musique
- le recrutement d'agents en contrat à durée déterminée aux services techniques
- le recrutement d'agents en contrat à durée déterminée (médiathèque, crèche)

.../...

- 13 -

**Adopté à la majorité (25 pour et 7 abstentions : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO – M. de REDON)**

**MISES A DISPOSITION : RENOUVELLEMENTS**

*Le projet de délibération a été joint à la convocation.*

Il est proposé de renouveler la mise à disposition d'agents municipaux auprès de la Maison de l'Emploi et du Conseil Départemental de l'Accès au Droit.

**Adopté à l'unanimité**

**CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE : JURY D'EXAMEN**

*Le projet de délibération a été joint à la convocation.*

Des examens sont organisés chaque année au Conservatoire municipal de musique, sur une période de plusieurs jours, dans le courant des mois de mai et juin 2018.

Six professeurs ont constitué ou constitueront le jury. Le calcul des indemnisations pour chaque professeur donne une rémunération de 107,03 € bruts.

**Adopté à l'unanimité**

**MEDIATHEQUE MUNICIPALE JACQUES THYRAUD : REMUNERATION DE DEUX INTERVENANTS**

*Le projet de délibération a été joint à la convocation.*

La Médiathèque municipale Jacques Thyraud propose :

1°) le mercredi 21 novembre 2018, dans le cadre du «Mois du film documentaire» la projection du film « Quand les mains murmurent » en présence de Monsieur Thierry AUGÉ, réalisateur, et de Monsieur Philippe FERRO, professeur d'enseignement artistique. Le montant de la vacation à servir à ces 2 intervenants est fixée à 100 € nets chacun.

2°) Le mardi 11 décembre 2018, un concert-conférence sur l'œuvre de Ludwig Van Beethoven qui sera animé par Messieurs Charles TOBERMAN et Jean-François BOUVERY et par Madame Sylvie DUPONT. Le montant de la vacation à servir à ces 3 intervenants est fixé à 200 € nets chacun.

**Adopté à l'unanimité**

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET MAINTIEN DU PARITARISME NUMERIQUE AU COMITE TECHNIQUE (C.T.) ET AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (C.H.S.C.T.)**

*Le projet de délibération a été joint à la convocation.*

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 (C.T.) et 33-1 (C.H.S.C.T.) ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatifs aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

.../...

- 14 -

Considérant la consultation des organisations syndicales le 18 avril 2018, soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin ;

Considérant que le résultat de cette consultation est intervenu le 24 mai 2018 ;

Considérant l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 445 agents, et justifie la création d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Il est proposé :

- 1) de fixer le nombre de représentant titulaires du personnel siégeant au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, à 3 (et en nombre égal le nombre de représentant suppléants) ;
- 2) de maintenir le paritarisme numérique au sein du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants
- 3) le recueil, par le Comité Technique et par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail, de l'avis des représentants de la collectivité

***Adopté à l'unanimité***

### **COMMUNICATION DU RAPPORT DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX CONSEILS DES E.P.C.I. ET DES S.E.M. AUXQUELS ELLE ADHERE POUR 2017**

1°) En application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque S.E.M. dans laquelle la commune est actionnaire, doit adresser un rapport retraçant son activité :

#### **TERRITOIRES DEVELOPPEMENT**

*Le rapport d'activités 2017 a été joint à la convocation.*

***Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités 2017 et n'a fait aucune observation.***

2°) En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque E.P.C.I. auquel adhère la commune, doit adresser un rapport retraçant son activité :

#### **SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA SAULDRE**

*Le rapport d'activités 2017 a été joint à la convocation.*

***Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités 2017 et n'a fait aucune observation.***

#### **PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS**

*Le rapport d'activités 2017 a été joint à la convocation.*

***Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités 2017 et n'a fait aucune observation.***

\*\*\*\*\*





































